

Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 25 février 2021

Question n° 7

Ouverture d'un budget annexe « Zones d'activités »

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de France,

vu la nomenclature comptable M57 qui s'applique aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics,


considérant que, dans le cadre de sa compétence « développement économique », la Communauté de communes créée, aménage et commercialise des zones d'activités qui peuvent être industrielles, tertiaires, commerciales, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires,

considérant que cette activité, soumise à la TVA, doit faire l'objet d'un budget annexe et obéit à une comptabilité de stocks,

considérant que les opérations relatives aux différentes zones d'activités feront l'objet d'une ventilation fonctionnelle au sein de ce budget,

le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à :

- **créer le budget annexe « Zones d'activités » et à le soumettre à la TVA,**
- **effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

 Le Président
Daniel BÔNE